

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIER Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des relations partenariales qu'elle entretient avec les associations de développement économique à caractère intercommunal oeuvrant sur son territoire, la Communauté Urbaine apporte son soutien financier à l'association Arc Sud Développement qui regroupe les communes de Gradignan, Talence, et Villenave d'Ornon.

Ses actions concernent principalement l'accompagnement des projets économiques et l'implantation d'entreprises sur le territoire concerné, la gestion de la pépinière d'entreprises à Villenave-d'Ornon, et la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Cette structure est financée par la Communauté Urbaine à hauteur de 50 000 € depuis l'année 2004.

1- Le programme d'actions 2011 repose sur les quatre axes suivants :

- la promotion de l'esprit entrepreneurial et l'aide à la création d'entreprises,
- le maintien et le développement des entreprises du territoire,
- l'accueil d'entreprises nouvelles,
- la promotion de la plateforme multimodale d'Hourcade et des zones d'activités implantées sur le territoire de Gradignan – Talence – Villenave-d'Ornon.

A – Favoriser l'esprit entrepreneurial et la création d'entreprises

Il s'agira de développer, voire améliorer la politique d'accueil et de conseils des porteurs de projets. Ainsi, l'accompagnement personnalisé consistera à donner du conseil à la réalisation d'un plan d'affaires, à la recherche de partenaires et de financements, à constituer un dossier de demande de subvention ou prêt d'honneur, à rechercher des locaux ou, le cas échéant, un hébergement en pépinière d'entreprises, à analyser des besoins de formation des porteurs de projets avec proposition d'un plan de formation personnalisé ainsi qu'une aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local.

B - Le soutien aux entreprises déjà implantées sur le territoire par :

- Une veille économique sur l'ensemble du territoire de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon qui repose sur la création d'une base de données locales qui positionne l'association comme un relais d'informations et de conseils et un chercheur de solutions aux besoins exprimés par les entreprises.
- pour les entreprises déjà implantées, une démarche proactive afin de définir leurs besoins matériels, immatériels, immobiliers et humains. La recherche de solutions adaptées aux besoins détectés dans les entreprises est ainsi engagée.
- le développement de services de proximité dans les zones d'activités et des actions d'animation en liaison avec les clubs d'entreprises.

C – L'accueil d'entreprises nouvelles en fonction de leur lieu de provenance

L'agence de développement économique promeut le territoire à deux niveaux :

- pour les délocalisations ou expansions intra - communautaires, Arc Sud Développement gère les relations avec les entreprises déjà implantées, les investisseurs immobiliers et les services de la Communauté Urbaine à la recherche de surfaces complémentaires en essayant de répondre aux contraintes techniques, matérielles et environnementales dans le cadre des délocalisations ou expansions intra-communautaires.
- pour les implantations nouvelles dans l'agglomération bordelaise, elle répond aux besoins des investisseurs extérieurs en partenariat avec BGI qui sert de relais de terrain.

L'association Arc Sud Développement entend se positionner comme un relais de la CUB et de BGI à tous les stades du projet, soit dans la définition des besoins matériels et l'analyse des contraintes, la recherche de terrains ou locaux, l'aide à la décision et à la mise à disposition d'informations, la mise en relation avec les instances locales, l'aide à la préparation du dépôt de permis de construire, la définition des besoins humains, l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local.

D – Promotion des zones d'activités et de la plate-forme multimodale d'Hourcade

- Le site d'intérêt métropolitain de Hourcade situé à proximité de la plate-forme constitue une réserve foncière de 50 hectares destinée à recevoir des activités de logistique.
- La promotion des zones d'activités de Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon consistera pour l'agence, après les études préalables à réaliser par la CUB, la SNCF, RFF, à participer à la commercialisation de ce site.

Pour la réalisation de son plan d'actions 2011, Arc Sud Développement sollicite de la Communauté Urbaine une subvention à hauteur de 50 000 € pour un montant subventionnable H.T de 183 000 € répartis comme suit :

2 – Le budget prévisionnel 2011 de l'association Arc Sud Développement

DEPENSES	€ H.T.	RECETTES	€ H.T.
Accueil et conseils aux créateurs	25 000	Participation de Talence,	133 000
Suivi jeunes entreprises	20 000	Gradignan et Villenave	
Forum création d'entreprises	4 000	d'Ornon	
Veille économique	17 500	C.U.B	50 000
Mise à jour fichier locaux vacants	9 500		
Rv, conseils, suivi	23 000		
Accueil des entreprises nouvelles	35 000		
Promotion plateforme Hourcade	7 000		
Communication et animation club d'entreprises	39 000		
Mise en place d'outils d'évaluation	3 000		
Et démarche qualité			
TOTAL	183 000	TOTAL	183 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'association Arc Sud Développement au titre de l'année 2011, à hauteur de 50 000 € est justifiée dans la mesure où cette structure contribue au développement du bassin d'emplois de l'agglomération bordelaise.

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de fonctionnement à l'Association Arc Sud Développement de 50 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions au titre de l'année 2011.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, prévoyant les conditions de règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD 00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 22 JUIN 2011

M. NICOLAS FLORIAN